

## Procès-verbal de la rencontre avec les représentants des chasseurs 27 février 2024

<b>Objet</b> : Réunion des représentants des chasseurs	
<b>Date</b> : le mardi 27 février 2024	<b>Heure</b> : 18 h 30
<b>Lieu</b> : Base plein-air Ste-Foy	
<b>Sont présents</b> :	M <sup>me</sup> Marie-Ève Juneau, directrice générale M. Vincent Harvey, administrateur
<b>Autres participants</b> :	MM Alexis Grenier-Potvin, biologiste (MELCCFP) Dominic Bourget, biologiste (MELCCFP)
<b>Nombre de représentants présents</b> :	61
<b>Rédigé par</b> :	M Vincent Harvey
<b>Révisé par</b> :	M <sup>me</sup> Marie-Ève Juneau
<b>Date</b> : Le 6 avril 2024	

## **1. Présentation**

Dans un premier temps, M. Vincent Harvey, administrateur sur le conseil d'administration de la zec, remercie tous les chasseurs participants à la rencontre. Par la suite, il procède à la présentation des animateurs de la rencontre et des deux biologistes du ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs (MELCCFP) qui sont venus pour discuter de la situation des populations d'orignaux dans la zone 27.

M. Alexis Grenier-Potvin, responsable de la gestion du gros gibier Cap-Nat/Chaud.-App.) et M. Dominic Bourget responsable Québec/Chaudière Appalaches

## **2. Présentation de l'ordre du jour**

M. Harvey fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre et précise que les questions seront prises à la toute fin, sauf pour la présentation réalisée par le ministère.

## **3. Résultats de la saison 2023**

En somme, 34 orignaux ont été abattu durant la saison de chasse 2023. Un seul d'entre-eux a été récolté pendant la période de chasse à l'arc et à l'arbalète. En tout, 386 chasseurs ont pratiqué l'activité. Cela correspond à 43 chasseurs de moins que l'année précédente. D'un autre côté, la récolte d'orignaux mâles est stable et même légèrement en augmentation depuis l'arrêt de l'émission de permis pour récolter les femelles, ce qui est somme toute une bonne nouvelle.

## **4. Présentation du ministère**

M. Grenier-Potvin débute avec un résumé sommaire des points qui seront abordés durant leur présentation.

D'abord, M. Grenier-Potvin explique que depuis les derniers inventaires aériens, il a été possible d'observer une diminution du cheptel de l'ordre d'environ 65%. Toutefois, le biologiste précise que cette baisse semble se stabiliser depuis la mise en place des mesures de protection concernant la récolte des femelles, il y a 3 ans. D'ailleurs, les statistiques de chasse de l'ASM vont dans ce sens.

De plus, comme les résultats d'inventaire aériens n'étaient pas encore accessible au public, les biologistes du MELCCFP n'ont pas donné les résultats exacts, mais se sont tout de même appuyés sur certaines informations qu'ils étaient en mesure divulguer pour présenter leurs hypothèses concernant la situation du cheptel. De ce fait, ils ont présenté des chiffres sur le taux d'exploitation (8.7% ce qui est bon, plutôt faible), la productivité des femelles (entre 30 et 45 veaux/ 100 femelles, ce qui est acceptable) et aussi l'âge moyen des orignaux récoltés (2.5 ans ce qui est assez standard). L'ensemble des informations recueillies, permettent aux biologistes d'effectuer le suivi des populations entre les différents inventaires aériens. Notamment, les statistiques de récolte, mais également les observations par unité d'effort (OPUE) et les récoltes de dents que l'ASM transmet au ministère. Ces données constituent une source d'informations d'une grande valeur. Le ministère encourage donc les utilisateurs à poursuivre leurs efforts en ce sens.

Avec les inventaires aériens, les biologistes du ministère récoltent des données et peuvent ensuite valider si celles-ci corroborent les données de récoltes (zecs/SEPAQ) qu'ils obtiennent de leurs partenaires fauniques. M. Grenier-Potvin affirme que vraisemblablement, les résultats de l'inventaire sont en ligne avec les autres données de gestion qu'ils détiennent. Par ailleurs, il précise qu'un élément leur échappe pour être capable d'expliquer la ou les raisons pour lesquelles le cheptel continue de décroître. La récolte de mâles est stable et le nombre de veaux par 100 femelles est suffisant pour assurer le maintien d'une population en santé. Ces valeurs indiquent que suffisamment de femelles sont accouplées et qu'elles réussissent à mettre à terme leur gestation. Toutefois, selon le biologiste, il semble y avoir un élément qui causerait la mort de plusieurs veaux avant la fin de l'hiver, ou avant l'arrivée de l'automne. M. Grenier-Potvin précise les inventaires aériens ont lieu au mois de février et qu'à cette période, les veaux ont encore des réserves énergétiques suffisantes. Par contre, plus l'hiver avance, plus ceux-ci sont susceptibles d'être affaiblis et d'arriver au bout de leur réserve énergétique. M. Grenier-Potvin ajoute que les veaux observés pendant les inventaires aériens ne semblent pas atteindre l'âge adulte, puisque sinon, les résultats de chasse seraient meilleurs et la population devrait présenter une croissance. Le biologiste ajoute également que considérant que la diminution du cheptel a débuté il y a quelques années seulement, et qu'à ce moment, aucune modification de gestion n'avait été appliquée, il doute fortement que la diminution soit causée par le mode de gestion qui était appliqué sur l'ensemble de la zone et pour lequel il y a eu de bons résultats par le passé. À son avis, l'hypothèse principale pour expliquer la diminution du cheptel concorde avec l'arrivée de la tique d'hiver qui, avec l'adoucissement des températures, migrerait du nord des États-Unis. Il a été mentionné qu'actuellement il n'y a aucun moyen de contrôle efficace pour lutter contre ce parasite.

D'un autre côté, le gouvernement, en collaboration avec les terres du Séminaire et l'université Laval, participe à un projet pour améliorer leurs connaissances sur l'impact de la tique d'hiver sur les populations d'originaux. M. Grenier-Potvin a d'ailleurs présenté sommairement certains de ces résultats. Les données prélevées dans certains secteurs sur des veaux montrent une charge parasitaire très élevée ce qui ferait en sorte que les veaux ne parviennent pas à atteindre l'âge adulte avant de mourir au bout de leur réserve énergétique. Cette mortalité semble s'effectuer durant le printemps ou l'été puisque les données récoltées en hiver montrent des veaux dans un nombre acceptable (30-45 veaux/ 100 femelles) mais ce nombre diminue drastiquement rendu à l'automne.

Pour plus d'informations concernant ce projet, nous invitons les lecteurs et chasseurs à visiter le lien de l'article qui présentait des résultats préliminaires en 2022.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1940520/tique-hiver-originaux-quebec-seigneurie-de-beaupre-parasite-etude>

Également, M Grenier-Potvin ajoute que les états du Maine et du Vermont en seraient à tenter de réduire les populations d'originaux plutôt que de contrôler la tique puisque tout ce qu'ils ont essayé jusqu'à maintenant n'a rien donné. Il faut dire que pour un tel parasite, la densité de population de l'espèce hôte est directement relié à la densité de population du parasite.

Dans un autre ordre d'idées, le ministère présente les modifications réglementaires concernant les périodes de chasse qui seront appliquées dès l'automne 2024. En somme, sur l'ensemble de la zone 27, les périodes de chasse ont été retardés, dans l'objectif d'éviter que le pic du rut soient en même temps que la chasse à la carabine.

Finalement, l'hypothèse du déséquilibre du sexe/ratio n'est pas du tout dans leurs cartons. Puisque leurs données montrent une productivité de 30 à 45%, ils ne se penchent pas plus sur cette hypothèse.

#### **5. Retour sur les modifications réglementaires**

M. Harvey reprend la parole et explique brièvement les nouveautés concernant la période de chasse à l'orignal sur le territoire de la zec. La chasse à l'arc et à l'arbalète débute en même temps que celle de la zone, soit le 21 septembre 2024, mais a été raccourcie d'une semaine. Elle prendra donc fin le 29 septembre 2024 pour un total de 9 jours de chasse au lieu de 16. Concernant la chasse à la carabine, elle débutera en même temps que celle de la zone, soit le 12 octobre 2024 et prendra fin 6 jours plus tard, soit le 17 octobre 2024. M. Harvey explique que l'incidence pour la récolte sera minime car la majorité de celle-ci se fait dans les 6 premiers jours de chasse.

#### **6. Discussion sur les zones de chasses**

L'attribution de territoire de chasse a toujours été un sujet sensible. De ce fait une carte de territoire a été créée dans le but de favoriser la bonne entente entre les chasseurs et d'améliorer l'accessibilité au territoire. Avec la nouvelle mise à jour de la carte, à l'automne 2023, des zones identifiées « ZEC » ont vu le jour. M. Harvey explique que l'ASM a l'intention de rendre accessible ces zones de chasse à des personnes qui en feraient la demande en remplissant un formulaire qui sera bientôt disponible. L'objectif est de respecter les chasseurs déjà présents sur le territoire en leur laissant les zones déjà occupées, mais de favoriser l'accès équitable à la ressource en rendant disponibles les zones inoccupées. Ainsi, une personne intéressée à chasser l'orignal sur la zec, pourra remplir le formulaire. Elle devra minimalement inscrire deux autres chasseurs pour former un groupe de trois chasseurs. Par la suite, ce groupe listera en ordre de priorité, les zones dans lesquelles il souhaite pouvoir chasser. En transmettant son formulaire dûment complété, le groupe sera inscrit sur une liste et lorsque les inscriptions de l'année courante seront terminées, les zones seront distribuées en ordre d'inscription et de préférence pour que les groupes puissent préparer leur activité de chasse, faire de la prospection et maximiser leurs possibilités de récolte. Il est précisé que certaines conditions sont à respecter, notamment qu'aucune installation permanente ne sera tolérée. Le processus sera renouvelé annuellement, donc un groupe ayant eu accès à un territoire n'est pas assuré d'y retourner l'année suivante, car il devra se réinscrire lorsque la période d'inscription débutera.

Finalement, pour ceux qui avaient des corrections à apporter aux zones qu'ils occupent, les demandes seront traitées au cas par cas, directement avec la directrice générale. L'objectif n'est pas de combler les zones « ZEC » dans le but d'agrandir des territoires déjà existants.

La carte des zones de chasse, lorsqu'elle aura été mise à jour sera accessible sur le site internet en format PDF, ou JPEG. Pour tous ceux qui désireront avoir une version géoréférencée pour

s'assurer de respecter les limites des zones pendant la pratique de l'activité, la carte est disponible sur avenza map et pour ceux qui la possède déjà, une mise à jour sera également accessible gratuitement.

L'ASM entend installer des panneaux d'affichage dans les chemins d'accès pour les zones identifier « ZEC ».

## **7. Présentation du projet de chasse à l'ours noir**

Rapidement, M. Harvey présente le projet d'amélioration des services pour la chasse à l'ours noir. L'objectif étant, encore une fois, d'améliorer l'accessibilité à la ressource en offrant trois sites appâtés et entretenus par l'ASM. Il invite les chasseurs à envoyer une carte de localisation avec les sites que les chasseurs utilisent pour appâter. Ces informations permettront à l'équipe d'éviter d'aménager un site trop près d'un autre chasseur. L'ASM est consciente que ce projet ne s'adresse pas à une majorité de personnes, mais plusieurs utilisateurs désireux de s'initier à cette chasse ou même qui n'ont pas la possibilité de s'occuper d'un site aussi fréquemment pourraient bénéficier de ce service. M. Harvey explique que les sites seront loués à la fin de semaine, à la semaine ou à la journée. Le développement de cet offre se fera sur une période de deux ans, ainsi l'ASM croit être en mesure de l'offrir pour le printemps 2025.

## **8. Cerf de Virginie**

Concernant la chasse au cerf de virginie, malgré que peu de cerfs soient récoltés annuellement, en 2023, c'est tout de même deux cerfs qui ont été abattus. M. Harvey présente les dates de chasse pour la saison 2024, en invitant tous les chasseurs à pratiquer cette activité qui peut être une très belle opportunité pour initier de jeunes chasseurs. M. Harvey ajoute que pour avoir la possibilité d'abattre un cerf sans bois, il faut s'inscrire au tirage au sort qui a lieu au début du mois de juin habituellement. Ce tirage au sort est accessible en même temps et au même endroit que celui destiné aux réserves fauniques.

Pour tous les intéressés, nous vous invitons à consulter le site internet suivant :  
<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/permis-certificat/tirage-permis>